

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Consultation relative au projet de document-cadre des Deux-Sèvres définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol

Le vingt-quatre Avril deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU – Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT – Danielle GUIGNARD

Absent Excusé : Néant

Secrétaire : Nadia BLANCHARD

Dans le cadre des productions d'énergie photovoltaïque au sol, pour les installations agricompatibles, la loi APER a confié aux chambres d'agriculture la rédaction d'un document-cadre qui définit les surfaces agricoles et forestières pouvant les accueillir (hors agrivoltaïsme).

Ainsi, la chambre d'agriculture interdépartementale 17-79 a donné pour avis son document qui recense pour le territoire de l'Agglo2B une seule parcelle de 2,45 ha située près de la RN249 à Bressuire. Le conseil s'étonne du peu de surface éligible et ne comprend pas que les zones de PV au sol définies dans le cadre de loi APER ne soient pas répertoriées. Par exemple, l'ancienne carrière de Laubreçais qui a été définie en zone d'accélération ne figure pas dans le document-cadre. Devant cette divergence, le conseil donne un avis défavorable au document-cadre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 079-217900943-20250424-2025D_32-DE